

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genève

DÉCISION

N° 2023 – 038

**Objet : Equipement mobiliers et sonores de la future mairie
Lot n°2 : Acquisition et installation d'un système de sonorisation pour la
salle du Conseil Municipal
Avenant n°1**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif à la modification non substantielle d'un marché public,

Vu la décision n°2023-029 du 18 avril 2023, attribuant le lot n°2 à l'entreprise MJ TECH, pour un montant de 53 276,00 € HT, soit 63 931,00 € TTC,

Vu l'acte d'engagement notifié le 02 mai 2023,

Considérant une erreur matérielle lors de l'offre du titulaire concernant le montant TTC indiqué sur l'acte d'engagement et sur la décomposition du prix global et forfaitaire,

Considérant la nécessité d'établir un avenant afin de régulariser le montant TTC,

Considérant que cet avenant a une incidence financière uniquement sur le montant TTC, que le montant HT du marché reste inchangé. Le nouveau montant TTC du marché est de 63 931,20 €.

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°1 au marché incluant les modifications précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 03 mai 2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genève, le publié ou notifié le

